

CONSEIL REGIONAL ET CHAMBRE DES DEPARTEMENTALE DE CORSE DU
SUD
2 Cours Grandval
20000 AJACCIO

Sarrola Carcopino, le 29 avril 2021

Dossier suivi par Laura-Maria MARTINI
Standard : 04.95.25.70.08
laura-maria.martini.20010@notaires.fr

SUCCESSION JACQUES EMANUELLI
1004541 /JJL /LMM /

Monsieur le Président,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint, aux fins de publication sur le site internet du Conseil Régional, trois mois durant, l'avis de création de titre de propriété concernant divers biens appartenant à :

1°/ Monsieur François **EMANUELLI**, retraité, demeurant à OLMO (20290), Olmo Valle.

Né à OLMO (20290), le 1er avril 1943.

Divorcé de Madame Nicolette AMBROSI suivant jugement rendu par le Tribunal de Grande Instance de BASTIA (20200), le 18 février 1992 et non remarié.

Non lié par un pacte civil de solidarité.

De nationalité française.

Résident au sens de la réglementation fiscale.

Depuis décédé à BASTIA (20200), le 20 avril 2012.

2°/ Monsieur Nicolas **EMANUELLI**, exploitant agricole, époux de Madame Monique Marcelle Antoinette **PETRIGNANI**, demeurant à CASTELLARE-DI-CASINCA (20213) Campu magnu .

Né à PIAZZOLE (20229) le 11 avril 1953.

Marié à la mairie de PIAZZOLE (20229) le 17 décembre 1983 sous le régime de la séparation de biens pure et simple défini par les [articles 1536 et suivants du Code civil](#) aux termes du contrat de mariage reçu par Maître Angèle ALBERTINI DE BUTTAFOCO, notaire à VENZOLASCA (20215), le 12 décembre 1983.

Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.

De nationalité française.

Résident au sens de la réglementation fiscale.

3°/ Monsieur Sébastien **EMANUELLI**, gérant de société, demeurant à PIAZZOLE (20229) village .

Né à BASTIA (20200) le 7 juin 1961.

INFORMATION TRES IMPORTANTE :

Aux termes de l'article L.112-6-1 du Code Monétaire et Financier, les Notaires ne sont plus autorisés, à compter du 1er janvier 2013, à accepter ou à établir

des chèques pour le compte des parties à un acte donnant lieu à publicité foncière. SEULS LES

VERBEMENTS SONT AUTORISES

Divorcé de Madame Françoise **PONCET** suivant jugement rendu par le Tribunal de grande instance de BASTIA (20200) le 9 septembre 2003, et non remarié.

Non lié par un pacte civil de solidarité.

De nationalité française.

Résident au sens de la réglementation fiscale.

4°/ Monsieur Paul Jean **EMANUELLI**, gérant de société, demeurant à PRUNO (20213) Lieudit Cercini .

Né à PIAZZOLE (20229) le 10 novembre 1957.

Divorcé de Madame Claudie **MEMBERTI** suivant jugement rendu par le Tribunal de grande instance de BASTIA (20200) le 28 mars 1988, et non remarié.

Non lié par un pacte civil de solidarité.

De nationalité française.

Résident au sens de la réglementation fiscale.

Vous en souhaitant bonne réception,

Je vous prie de me croire,

Votre bien dévoué.

Laura-Maria MARTINI

AVIS DE CREATION DE TITRE DE PROPRIETE
COMMUNE DE PIAZZOLE (Haute-Corse)

Date de l'acte : 21 avril 2021

Suivant acte authentique reçu sous le sceau de l'Etat par Maître Jean-Jérôme LUCCIONI, Notaire associé, membre de la Société Civile Professionnelle « Maître Jean-Jérôme LUCCIONI, notaire associé », titulaire de l'Office Notarial de SARROLA CARCOPINO (20167), Espace Caldaniccia – Lieudit Pernicaggio,

Il a été dressé conformément à l'article 1 de la Loi du 6 mars 2017,
Un acte de notoriété constatant une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive et aux dispositions des articles 2261, 2265 et 2272 du Code civil au profit de :

1°/ Monsieur François **EMANUELLI**, retraité, demeurant à OLMO (20290), Olmo Valle.
Né à OLMO (20290), le 1er avril 1943.
Depuis décédé à BASTIA (20200), le 20 avril 2012.

2°/ Monsieur Nicolas **EMANUELLI**, exploitant agricole, époux de Madame Monique Marcelle Antoinette **PETRIGNANI**, demeurant à CASTELLARE-DI-CASINCA (20213) Campu magnu
Né à PIAZZOLE (20229) le 11 avril 1953.

3°/ Monsieur Sébastien **EMANUELLI**, gérant de société, demeurant à PIAZZOLE (20229) village
Né à BASTIA (20200) le 7 juin 1961.

4°/ Monsieur Paul Jean **EMANUELLI**, gérant de société, demeurant à PRUNO (20213) Lieudit Cercini
Né à PIAZZOLE (20229) le 10 novembre 1957.

Et portant sur les biens immobiliers suivants :
Sur le territoire de la commune de PIAZZOLE (Haute-Corse), 20229 :

Article unique : Diverses parcelles de terre cadastrées :

| Section | N° | Lieudit | Surface |
|---------|-----|------------|------------------|
| B | 113 | ACQUA BONA | 00 ha 02 a 58 ca |
| B | 114 | ACQUA BONA | 00 ha 08 a 80 ca |
| D | 332 | VACCAJA | 00 ha 12 a 51 ca |
| D | 455 | AJA NOVA | 00 ha 04 a 24 ca |

Total surface : 00 ha 28 a 13 ca

Conformément à l'article 1 de la Loi du 6 mars 2017 :

" Lorsqu'un acte de notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession sauf preuve contraire "

Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière "

Adresse mail de l'étude : jeanjerome.luccioni@notaires.fr

Pour Avis
Me Jean-Jérôme LUCCIONI